



Parentés atlantiques
Histoires d'un été Page B 3



Comment le dire?
Les mots empruntés Page A 5



Quelques arpents de lacs
Leçon de toponymie Page A 4

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII N° 151

LE DEVOIR, LES SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUILLET 2017

2,83 \$ + TAXES = 3,25 \$

AFFRONTEMENT DEHORS, RÉCONCILIATION À L'INTÉRIEUR



SAUL LOEB AGENCE FRANCE-PRESSE

Tandis que les présidents russe et américain, Vladimir Poutine et Donald Trump, jetaient les bases de leur réconciliation au cours d'une rencontre bilatérale dans le cadre du G20, les manifestations contre la rencontre à Hambourg des grands leaders du monde se poursuivaient à l'extérieur. Page A 3

FINANCEMENT
DE PIPELINES

Desjardins se met sur la touche

La coopérative a octroyé un prêt de 145 millions pour le projet Trans Mountain avant d'annoncer un moratoire

ALEXANDRE SHIELDS

Après avoir accordé un prêt de 145 millions de dollars à la pétrolière Kinder Morgan pour la construction du controversé pipeline Trans Mountain, le Mouvement Desjardins vient de décider de décréter un moratoire temporaire sur le financement de projets similaires, a appris *Le Devoir*.

Afin de financer la construction du projet d'expansion Trans Mountain, qui permettra de transporter chaque jour 890 000 barils de pétrole des sables bitumineux, Kinder Morgan a sollicité plusieurs grandes institutions financières canadiennes. L'objectif était de récolter pas moins de 5,5 milliards de dollars, essentiellement sous forme de prêts.

Les institutions présentes au Québec ont toutes accepté de participer au financement du projet de la pétrolière texane, qui reliera l'Alberta à la côte Pacifique, dans la région de Vancouver. La RBC (Banque Royale), la BMO, la Banque Nationale, la TD et HSBC ont ainsi accordé un financement totalisant 1,6 milliard pour ce projet.

Quant au Mouvement Desjardins, il a accordé un prêt de 145 millions de dollars, selon ce qu'on peut lire dans des documents financiers préparés par Kinder Morgan. Contacté plus tôt cette semaine, le porte-parole de Desjardins, Jacques Bouchard, a précisé qu'il s'agissait du montant maximal qui sera prêté à la multinationale. «Desjardins est impliqué dans quelques projets de financement dans l'Ouest canadien, a-t-il ajouté. Ce type de financement, dans lequel nous faisons toujours partie des montages financiers dans de très

VOIR PAGE A 8 : DESJARDINS

Des excuses sur papier seulement pour Omar Khadr

Ottawa croit avoir fait une bonne affaire en réglant la poursuite pour 10,5 millions

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Pour la postérité, ce sera écrit dans un obscur communiqué de presse: le Canada s'excuse auprès d'Omar Khadr. Mais pour la galerie, il n'y aura rien eu. Aucun des ministres envoyés au front faire l'annonce tant attendue – et susceptible de déchaîner les passions – n'aura prononcé les

mots «désolé», «excuse» ou autres synonymes. Néanmoins, le principal intéressé se réjouit de pouvoir clore ce sombre chapitre de sa vie et espère que les excuses, toutes timides soient-elles, contribueront à restaurer sa réputation.

«Au nom du gouvernement du Canada, nous souhaitons présenter nos excuses à M. Khadr pour tout rôle que les représentants canadiens pourraient avoir joué relativement à l'épreuve qu'il a subie à l'étranger ainsi que tout tort en ré-

sultant», dit le communiqué de presse laconique. Il n'y est même pas question des 10,5 millions de dollars versés en guise de compensation, au motif que l'entente survenue entre les deux parties est confidentielle.

VOIR PAGE A 8 : EXCUSES

Lire aussi › Tourner la page.
Entrevue avec Omar Khadr. Page A 2

AUJOURD'HUI



Culture › Le rodage comme laboratoire. Pourquoi les humoristes doivent-ils polir leurs blagues aussi longtemps? Page E 1



Avis légaux..... C 4
Décès..... C 7
Météo..... C 2
Mots croisés..... B 6
Petites annonces..... C 7

Une servante écarlate à l'écran seulement

Trouver le roman de Margaret Atwood en librairie? Mission (presque) impossible.

CATHERINE LALONDE

Le roman d'anticipation de la Canadienne Margaret Atwood *La servante écarlate*, qui, depuis sa publication en 1986, renaît régulièrement des cendres de ses succès précédents, s'envole, phénix littéraire, une fois de plus. C'était à prévoir: aspiré par le succès critique et public de la série télé *The Handmaid's Tale*, la servante de papier revient hanter dans sa version anglaise originale les palmarès des *best-sellers* du *New York Times* (pour une quatorzième semaine) ou d'Amazon. Mais essayez pour voir, surtout en ce moment où la deuxième saison de la série, qui sera coscénarisée par M^{me} Atwood, vient d'être annoncée pour 2018, essayez de trouver au Québec le livre en version française en librairie...

Au moment d'écrire ces lignes, les outils de recherche qui permettent de faire un tour virtuel des librairies du Québec ne



GEORGE KRACHYK/HULU/ASSOCIATED PRESS

Elisabeth Moss dans le rôle de Defred dans la série *The Handmaid's Tale*

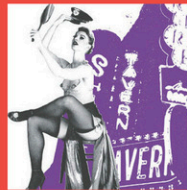
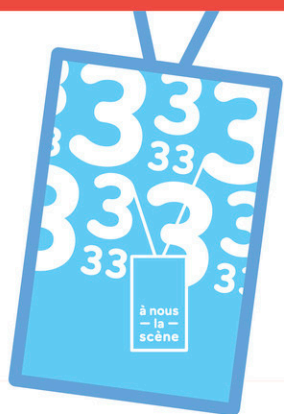
VOIR PAGE A 8 : SERVANTE

Programmation
officielleà nous
— la —
scène20 juin au 6 août
—
11 spectacles
en salle
pour tous les goûtsLucrece Borgia
par la Comédie-
FrançaiseTNM
25 juillet au 4 août

de Victor Hugo

Dernier coup
de ciseaux —
comédie interactiveGesù
11 au 22 juillet

de Paul Pörtner

Imagine-toi par
Julien Cottureau —
mime bruiteurGesù
11 au 22 juilletMolière,
Shakespeare et moi
Théâtre du Rideau Vert
4 au 22 juilletBaby-sitter
Théâtre La Licorne
25 juillet au 5 aoûtLa vague parfaite
Théâtre d'Aujourd'hui
20, 21 juin et
du 6 au 10 juilletMuliats
Théâtre d'Aujourd'hui
4 au 15 juilletWhat's in a Name
Centre Segal
9 au 30 juilletVice & Vertu par
les 7 Doigts
SAT
10 juillet au 6 aoûtRêveurs définitifs
Théâtre St-Denis 2
29 juin au 29 juilletMaligne par
Noémie Caillault
Studio Hydro-Québec
du Monument-National
7 au 29 juillet

Passeport trio

Lucrece Borgia par la Comédie-
Française + 2 pièces au choix

165\$ *taxes et frais de service inclus



Passeport quatuor

4 pièces au choix excluant
celle par la Comédie-Française

110\$ *taxes et frais de service inclus

→ Choisissez les spectacles
et le type de passeport
au 1-855-770-3434

COLIN PERKEL LA PRESSE CANADIENNE

Omar Khadr compte terminer ses études en sciences infirmières et travailler à apaiser la douleur des personnes souffrantes.

À défaut de pouvoir oublier, Khadr espère tourner la page

L'ex-détenu de Guantánamo Bay demande à la société de le juger par ses gestes présents, et non passés

Toronto — Le gouvernement fédéral a présenté ses excuses à l'ex-détenu de la prison américaine de Guantánamo Bay Omar Khadr et lui aurait versé la somme de 10,5 millions de dollars afin de régler la poursuite qu'il avait intentée pour la violation de ses droits constitutionnels. Le journaliste de La Presse canadienne Colin Perkel a pu s'entretenir avec Omar Khadr à propos de ce règlement et de la grogne qu'il a soulevée.

« Je veux être la personne d'à côté à qui vous ne jetez pas un deuxième coup d'œil »

Omar Khadr

Que répondez-vous aux Canadiens qui vous voient comme un terroriste qui n'est pas repenti et qui ne mérite aucune pitié — et encore moins des excuses et une compensation financière ?

Je ne suis pas un terroriste endurci déterminé à faire quoi que ce soit. Mais ils n'ont pas à croire ce que je dis. Regardez mes actions. Mon passé, je ne l'excuse pas, je ne le nie pas. Nous avons tous fait des choses qu'on souhaiterait pouvoir changer. Tout ce que je peux faire maintenant, c'est me concentrer sur le présent et faire de mon mieux pour devenir un membre productif de la société, une bonne personne, un bon humain. Regardez mes actions et jugez-moi là-dessus.

Comment réagissez-vous face à ceux qui disent que vous tirez profit d'un passé criminel ?

Je ne peux pas discuter des détails du règlement [de la poursuite], mais je ne vois pas ça comme un profit. Ce n'est pas un moment pour tirer profit ou un gain ou pour me dire « J'ai gagné le gros lot ». C'est le moment de commémorer. C'est le moment de se réconcilier. C'est le moment de guérir, et il ne s'agit pas d'oublier. Je suis désolé si ça cause de la douleur à certaines per-

sonnes. J'essaie de tourner la page. Pas d'oublier cette page, mais juste de la tourner et d'aller de l'avant.

Croyez-vous que vous méritez des excuses du gouvernement canadien au nom de tous les Canadiens ?

R: Je ne vois pas ça dans le sens où je les mérite. Ce n'est pas une question de mérite. Il est question d'essayer de trouver la meilleure manière de réconcilier ce qui s'est passé et d'aller de l'avant d'une manière qui sera saine pour tout le monde.

Que signifient les excuses du gouvernement pour vous ?

R: Le point positif de ces excuses pour moi est qu'elles vont un peu restaurer ma réputation ici au Canada. Ça a été difficile de trouver des emplois. Les gens te voient avec cette ancienne réputation. Des excuses aident les gens à dire: « Nous reconnaissons le passé. » Peut-être que ça donnera aux gens l'occasion de me donner une chance et de se dire que je pourrais avoir plus à offrir que ce qui se dit dans les médias.

Vous êtes proche de votre famille, dont certains membres

ont choqué les Canadiens dans les dernières années en exprimant des opinions favorables à al-Qaïda. Comment conciliez-vous cela ?

Il aurait été facile pour moi d'être très fâché et frustré envers ma famille à cause de ce qu'ils ont dit. Mais ma frustration et ma colère ne changeraient pas ce qu'ils ont dit. Je n'excuse pas ce qu'ils ont dit. Je ne justifie pas ce qu'ils ont dit. Tout ce que j'essaie de faire en ce moment est d'expliquer qu'ils traversaient des moments difficiles. Ce n'est pas une excuse, mais c'est une explication. Ils ont dit des choses par colère et par frustration.

Qu'est-ce qui vous attend maintenant ?

Je veux finir ma formation en sciences infirmières. Je veux travailler en tant qu'infirmier là où je serai utile. Je veux pouvoir utiliser mes [connaissances des] langues et mes capacités d'infirmier pour soulager la douleur des gens. J'ai beaucoup d'expérience avec la douleur et je reconnais la douleur. Avec mon passé, je ne sais pas qui serait à l'aise de m'engager.

Souhaitez-vous maintenant vous fondre dans le décor ?

R: Assurément. Je veux être la personne d'à côté à qui vous ne jetez pas un deuxième coup d'œil. Écoutez, je veux être dans un endroit où je n'ai plus de démêlés judiciaires ou de peine à purger en prison. Je veux juste être une personne normale qui n'a pas à s'inquiéter d'aller en cour. Avec un peu de chance, ça viendra éventuellement.

Cette entrevue a été conduite en anglais, puis éditée et condensée.

La Presse canadienne

Le NPD-Québec élira un nouveau chef en janvier

MYLÈNE CRÈTE
à Ottawa

Le Nouveau Parti démocratique du Québec (NPD-Québec) choisira son nouveau chef le 21 janvier 2018, soit neuf mois avant la tenue des prochaines élections québécoises.

Cette première course à la direction est une nouvelle étape pour ce parti qui aspire à faire élire ses premiers députés à l'Assemblée nationale lors de la prochaine élection générale. Celle-ci doit avoir lieu au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

Le NPD-Québec veut mettre sur pied des associations régionales, notamment dans des circonscriptions de Québec, de Chaudière-Appalaches, de la Montérégie et de l'Outaouais. Son exécutif est passé de quatre à onze membres

lors de l'assemblée générale du parti tenue à la fin du mois d'avril.

Le chef intérimaire du NPD-Québec, Pierre Ducasse, avait alors annoncé son retrait pour laisser sa place à un chef permanent. Celui qui a été le lieutenant de Jack Layton au Québec compte rester dans l'entourage du parti pour l'aider à faire sa percée dans le paysage politique québécois.

Le NPD-Québec veut devenir la solution de rechange à la fois progressiste et fédéraliste dans la province.

La course à la direction débutera le 1^{er} septembre. La période de mise en candidature se terminera le 20 octobre.

La Presse canadienne

ACTUALITÉS



Scène d'une manifestation réprimée: les uns ont lancé des pavés, les autres ont utilisé leurs canons à eau.

DAVID YOUNG AGENCE FRANCE-PRESSE

HAMBOURG

Échange de coups et de poignées de mains au G20

Les affrontements entre policiers et manifestants ont continué tandis que Trump et Poutine se réconciliaient

AMÉLI PINEDA

Alors que la première rencontre du sommet du G20 vendredi a fait place à des affrontements entre manifestants et policiers, le début de réconciliation entre le président américain, Donald Trump, et son homologue russe, Vladimir Poutine, a mis dans l'ombre tous les autres sujets de la journée, estime un expert.

Les deux dirigeants ont profité de cette réunion entre les plus grands pays industrialisés pour se rencontrer pour la première fois.

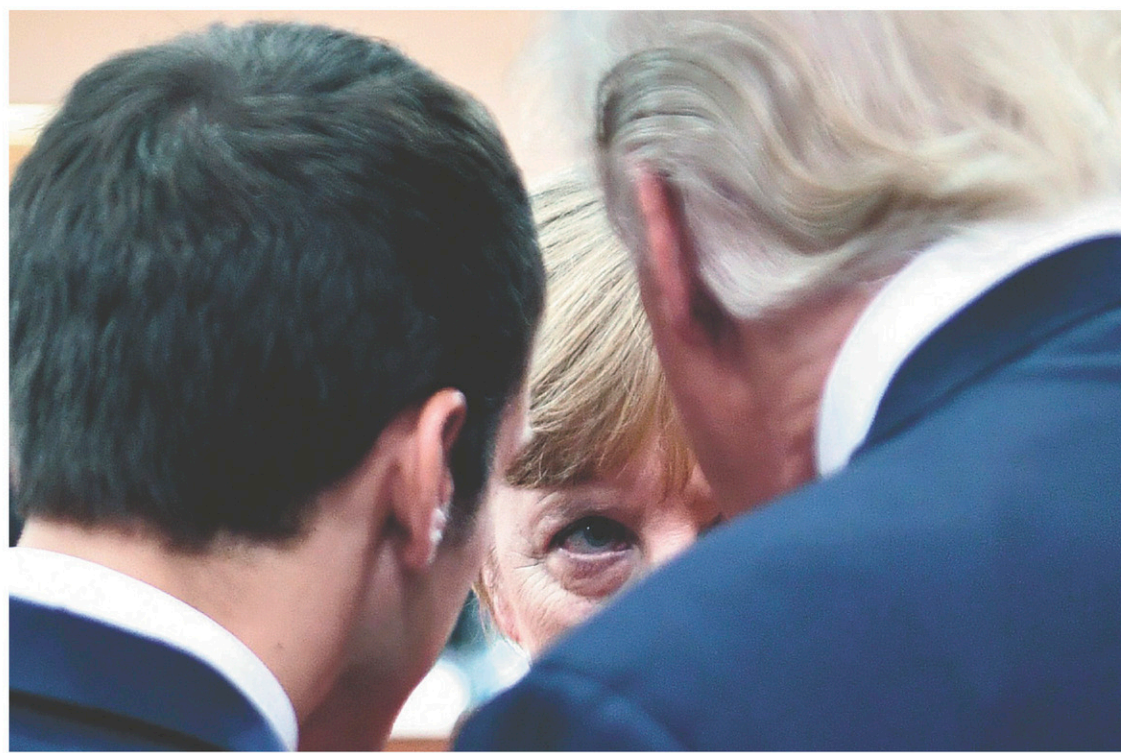
Moins de 20 minutes après le début de la session sur le climat et l'énergie, les deux présidents ont quitté leurs homologues pour s'entretenir en tête à tête.

L'échange, qualifié de «très vigoureux» par M. Trump, s'est même prolongé. Il devait à la base durer une trentaine de minutes, mais s'est étiré sur presque deux heures et demie.

«C'est assez inhabituel de prolonger autant une rencontre, et lorsqu'on voit ce qui en ressort, on se demande ce qu'ils ont bien pu trouver à discuter aussi longtemps», dit Greg Robinson, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Montréal et membre de la Chaire Raoul-Dandurand.

Les deux dirigeants ont d'abord abordé un dossier explosif pour M. Trump, soupçonné par ses détracteurs d'avoir bénéficié d'actions en coulisses des Russes pour saboter la campagne de Hillary Clinton lors de la présidentielle américaine en 2016. Selon la version de Moscou, M. Trump a finalement «accepté» les dénégations russes. Le président américain avait pourtant concédé la veille à Varsovie que la Russie avait pu interférer dans l'élection américaine. Plusieurs enquêtes, dont une menée par le FBI, sont par ailleurs en cours sur des liens présumés entre l'entourage de campagne de Donald Trump et le Kremlin.

En marge de cette rencontre, le ministre des Affaires étrangères de la Russie, Sergueï Lavrov, a annoncé que Russes et Américains ont convenu vendredi d'un cessez-le-feu dans le sud-ouest de



L'hôte du G20, la chancelière Angela Merkel, discutant avec les présidents de la France et des États-Unis, Emmanuel Macron et Donald Trump

JOHN MACDOUGALL/POOL/ASSOCIATED PRESS

la Syrie à partir de dimanche à 9h00 GMT.

À contre-courant

Les États-Unis ont également retenu l'attention alors que leurs positions sur plusieurs dossiers sont à contre-courant de celles de leurs 19 partenaires, notamment sur les questions des changements climatiques et du commerce.

«M. Trump n'a donné aucun signe de leadership et on voit qu'il n'a aucune expérience dans les relations internationales. Il n'avait pas grand-chose à dire sur les thèmes les plus importants», souligne M. Robinson.

Sur le climat, «nous prenons note de la décision des États-Unis de se retirer de l'Accord de Paris», souligne le projet de communiqué final que l'AFP s'est procuré, les 19 autres pays le jugeant «irréversible».

Concernant le commerce, les discussions sont également «très compliquées», a relevé la chancelière allemande, Angela Merkel. Le sommet s'achève samedi et ces questions devront être tranchées.

En marge du sommet, les affrontements entre policiers et manifestants hostiles au G20 ont repris vendredi avec la même intensité que la veille,

Trump et le mur

Avant une rencontre avec son homologue mexicain au G20, le président américain, Donald Trump, a réaffirmé vendredi sa volonté de voir le Mexique financer son projet de mur frontalier.

Aux journalistes qui lui demandaient, avant son entretien avec Enrique Peña Nieto à Hambourg en Allemagne, s'il voulait toujours que cette condition soit remplie, M. Trump a répondu: «Absolument.» Le ministre mexicain des Affaires étrangères, Luis Videgaray, a toutefois précisé ultérieurement que les deux hommes n'avaient pas parlé du sujet lors de leur rencontre.

«Le sujet n'a pas été traité», a-t-il déclaré. «Ce n'est pas un sujet bilatéral», a-t-il affirmé, ajoutant que la réunion avait été «respectueuse et cordiale».

Le président américain a martelé à plusieurs reprises qu'il ferait construire un mur le long des 3142 kilomètres de la frontière qui sépare les États-Unis du Mexique, afin de stopper l'immigration illégale et le trafic de drogue.

Agence France Presse

un policier tirant même un coup de sommation après avoir été pris à partie par des gens qui vandalisaient un commerce.

Dans la journée, Melania Trump est restée bloquée dans sa résidence et les pneus des voitures de la délégation canadienne ont été crevés par les protestataires.

Des voitures de police ont été incendiées, environ 160 policiers légèrement blessés et au moins 70 personnes interpellées, selon la police.

Avec l'Agence France-Presse
Le Devoir

PONT CHAMPLAIN

Les ingénieurs du MTQ se défendent de faire une grève du zèle

MARCO FORTIER

Les ingénieurs du ministère des Transports du Québec (MTQ), engagés dans un bras de fer avec le gouvernement pour renouveler leur contrat de travail, se défendent de faire une grève du zèle visant à ralentir la livraison de pièces sur les grands chantiers routiers, dont celui du pont Champlain.

Montrés du doigt par le Ministère pour les retards dans l'émission de permis de transport de poutres et de caissons entrant dans la construction du pont Champlain, les ingénieurs affirment qu'ils respectent les règles définies par un comité d'experts.

L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) estime que la quasi-paralysie du processus d'attribu-

tion des permis spéciaux de transport est due à la grève de trois semaines des syndiqués, entre le 24 mai et le 13 juin.

«J'attribue ça [les retards dans l'émission des permis spéciaux] directement à notre grève», dit Marc-André Martin, président du syndicat qui regroupe 1400 ingénieurs de l'État.

Bataille judiciaire

Entre-temps, le travail des ingénieurs du MTQ donne lieu à une bataille judiciaire: trois entreprises se sont adressées cette semaine à la Cour supérieure pour forcer le Ministère à accélérer l'émission de permis pour le transport de pièces du nouveau pont Champlain. Comme l'a rapporté vendredi *Le Devoir*, les firmes Canam-Ponts, Transport Bellemare et Transport Watson allèguent que les retards

dans la livraison de poutres-caissons empêchent la bonne marche du chantier.

«On ne fait aucun moyen de pression avec les permis spéciaux. On utilise les règles mises en place par un comité d'experts qui inclut des gestionnaires du Ministère. À partir du moment où on a l'information que la méthode qu'on utilise peut causer un risque, il faut éliminer le facteur de risque ou le diminuer le plus possible», dit Marc-André Martin.

Le syndicat dit avoir constaté avec étonnement que le MTQ a blâmé publiquement deux ingénieurs pour les retards dans l'attribution de permis, deux jours après la fin de la grève le mois dernier. Le Ministère a refusé de commenter ce litige qui fait l'objet d'une bataille devant les tribunaux.

Le Devoir

Offre rejetée à 90 %

Les ingénieurs de l'État ont refusé à plus de 90% l'offre salariale «bonifiée» du gouvernement Couillard. Ils menacent de reprendre leur grève si les négociations continuent de piétiner. Les 1400 membres de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement (APIGQ) visent un rattrapage salarial de 20% sur sept ans, a déclaré le président du syndicat, Marc-André Martin, vendredi. L'offre du Conseil du trésor se situe plutôt aux environs de 5,25% sur quatre ans, selon lui.

La Presse canadienne



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Le Québec compte 3,5 millions de lacs sur son territoire, mais à peine 60 000 d'entre eux ont un nom officiel enregistré à la Commission de la toponymie.

QUELQUES ARPENTS DE LACS

Nom d'un lac!

Si la toponymie de nos étendues d'eau manque parfois cruellement de poésie, elle a aussi souffert du colonialisme

Tout l'été, *Le Devoir* navigue en eau douce et propose des portraits de lacs emblématiques du Québec. Avant de commencer: petit survol de la toponymie des lacs.

LISA-MARIE GERVAIS

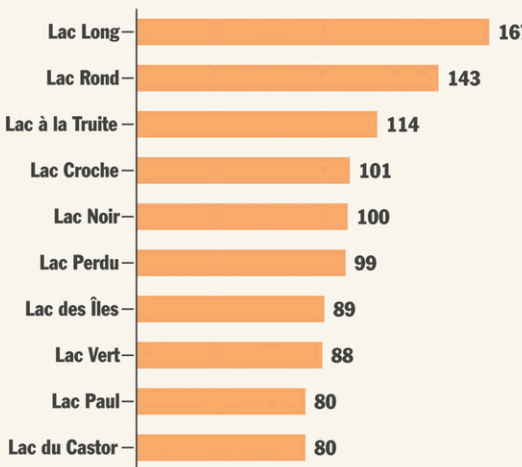
Des longs, des ronds, des croches et des « perdus ». Avec 3,5 millions de plans d'eau, nous pouvons — de source sûre — l'affirmer: ce ne sont pas les lacs qui manquent au Québec! Pourtant, à peine plus de 60 000 ont un nom officiel enregistré à la Commission de la toponymie. Alors que certains manquent cruellement de poésie, d'autres, de consonance autochtone à l'origine, ont clairement souffert du colonialisme.

« N'accepter qu'avec la plus grande circonspection les noms sauvages, élaguer ceux dont la prononciation est difficile et l'orthographe douteuse », écrivait en 1914 Eugène Rouillard, président de la Commission de géographie, l'ancêtre de la Commission de la toponymie créée en 1977.

D'une « physionomie rébarbative », ces « noms barbares formés de 18 à 25 lettres », vocables « aussi bizarres que fantastiques », étaient une « source de difficulté et d'embarras » pour les cartographes, faisait valoir le géographe dans son rapport qui recommandait de modifier le nom de certains cours d'eau ou de carrément les renommer.

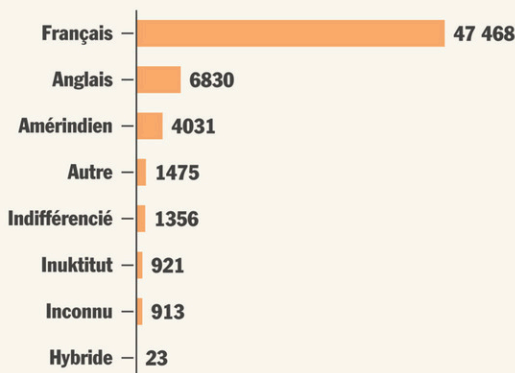
Il en fut ainsi, en Mauricie, du lac Canamableacossa, de langue algonquienne, réécrit en

Les 10 noms de lacs les plus répandus



Source: Commission de toponymie du Québec

Noms des lacs par langue

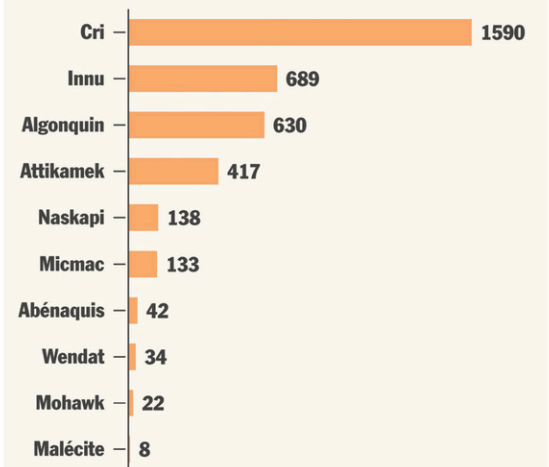


Source: Commission de toponymie du Québec

Lexique

Hybride. Un nom en deux parties de langues différentes
Autre. Un nom dans une autre langue que le français, l'anglais, l'amérindien ou l'innu
Inconnu. Un nom dans une langue inconnue
Indifférencié. Un nom qui peut appartenir à plus d'une langue

Lacs avec un nom amérindien



Source: Commission de toponymie du Québec

langue « ordinaire », à la portée des masses ». « On a substitué à ce nom peu réconfortant celui de lac Goulet, du nom d'un colon de l'endroit », se félicitait M. Rouillard.

En ce début de siècle, le territoire du Nouveau-Québec avec ses noms géographiques de « provenance esquimaude » allait être épargné. Mais quelques décennies plus tard, la région n'a pas échappé à cet impérialisme toponymique. Tant et si bien qu'aujourd'hui, sur un total de 60 000 lacs officiellement baptisés, plus de 47 000 portent des noms français contre seulement 5 000 en inuktitut et en langues autochtones.

Retour aux origines

Il semblerait toutefois que ces peuples reprennent tranquillement leurs droits sur le territoire.

L'an dernier, les noms francophones de deux impor-

tantes nappes d'eau du Nunavik ont été désofficialisés puis officialisés au profit de nouvelles désignations en inuktitut et en cri.

Ainsi, le lac Guillaume-DeLisle (ainsi nommé en 1962 en remplacement de l'appellation anglaise Richmond Gulf) est redevenu le lac Tasiujaq, tout comme le lac à l'Eau claire (anciennement Clearwater Lakes et francisé en 1946) qui a repris son nom d'origine cri, soit Wiyāshākimi.

« Il y avait des demandes du milieu, on a travaillé avec l'Administration régionale Kativik et le ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, explique Julie Létourneau, de la Commission de la toponymie. Mais il ne faut pas penser qu'on fait ces changements de façon courante. »

Absence de poésie

Lac Noir, lac Vert, lac Creux. Dire que les noms des lacs du Québec ne sont pas particulièrement poétiques est un euphémisme.

En tête de la liste des 30 noms de lacs les plus répandus, on trouve « lac Long » (167 occurrences), « lac Rond » (143) et « lac à la Truite » (114), selon la

compilation du *Devoir* faite à partir des 63 071 noms de lacs de la banque de données de la Commission.

« C'est un petit peu triste de voir qu'il y en a autant qui portent le même nom. Lac Rond, lac Long... Quand on connaît la richesse des lacs, c'est dommage. On ne se donne malheureusement pas souvent le droit à la poésie », estime Rachel Bouvet, professeure à l'UQAM, spécialiste de géopoétique et membre du Centre de re-

Le nom le plus long? Avec ses

38 caractères, c'est le lac Nistam

Siyachistuwach Kaupwanaskwenuch

cherche sur le texte et l'imagerie (FIGURA).

« La vie autour des lacs est tellement riche. On dit "lac à la Truite" mais il y a tellement de sortes de truites. Pourquoi ne pas nommer le lac d'après l'espèce qui s'y trouve? »

La mémoire orale s'est difficilement imposée dans l'usage, contrairement à celle qui laisse des traces écrites. Les divers peu-

ples et individus qui ont fréquenté le territoire peuvent se référer au même plan d'eau de bien des manières différentes.

La recherche d'un consensus a parfois forcé le jeu et certains noms francophones, plus consensuels, ont fini par coller.

« Quand on est à la recherche d'un consensus, la solution qui émerge est souvent un peu plate. Pour ne pas faire de malheureux, on a tendance à adopter un nom plus neutre », analyse M^{me} Bouvet.

Mais force est d'admettre que plusieurs noms rivalisent d'originalité en oxymorons — lac Pas d'eau, lac Brûlé —, en pléonasmes — lac Mouillé — et en appellations farfelues, comme le lac Zut, le lac Coucou cache ou le lac J'en-peux-plus...

Le nom le plus long? Avec ses 38 caractères, c'est le lac Nistam Siyachistuwach Kaupwanaskwenuch, sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, qui signifie « le lac de la première entrée de la passe boisée de la rivière ».

A Rivière-aux-Outardes, il existe un lac 3,1416. Il fait référence non pas au symbole mathématique mais plus prosaïquement à trois villégiateurs qui y possèdent un camp dont les dimensions sont de 14 pieds sur 16 pieds.

Très peu de nouveaux « baptêmes »

Depuis la création de la Commission il y a 40 ans, le nombre de « baptêmes » de lacs est en chute libre. Alors que 15 000 noms de lacs ont été officialisés dans les premières dix années, à peine 1 000 l'ont été depuis 2007.

Les propositions ne se bousculent pas non plus au portillon. Selon le dernier rapport annuel, seulement 87 suggestions de noms ont été déposées en 2016-2017 et aussi peu que 20 dossiers traînent sur les bureaux depuis le début de la nouvelle année financière, le 1^{er} avril.

Avis aux détenteurs d'une petite propriété sur le bord d'un plan d'eau anonyme: libre à vous de chercher à le baptiser. Nommer les entités géographiques naturelles comme les lacs est une compétence exclusive de la Commission de la toponymie, mais les demandes sont faites par des citoyens ou des regroupements via un formulaire, disponible en ligne depuis deux ans.

« Il faut que ça fasse non pas l'unanimité, mais au moins consensus », explique M^{me} Létourneau.

L'étude des dossiers peut durer des mois, mais ceux qui sont bien ficelés avec un grand nombre d'appuis tarderont moins. Car les huit membres, qui se réunissent environ six fois par année, s'adonnent à une analyse sérieuse des requêtes, allant parfois même sur le terrain pour des consultations en cas de polémique.

Les noms péjoratifs ou grossiers et ceux ayant des dessein publicitaires sont prohibés. Et on évite désormais de donner des noms qui existent déjà, « pour empêcher toute confusion qui entraînerait un risque pour la sécurité », poursuit la porte-parole de la Commission. Ce qui mettra un terme à la dynastie du « lac Long »... pour enfin ouvrir un océan de possibilités aux lacs.

Le Devoir

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire agendas, papiers Lalo, papier St-Gilles, cartes, plumes et stylos, albums de photos, articles de bureau, sceaux, cires à cacheter.

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980
 Heures d'ouverture :
 du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
 les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

Congédié?

Voyez
François Gendron
 avocat
 LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ACTUALITÉS

COMMENT LE DIRE ?

Bromance, ou l'amitié masculine

La langue de Molière a-t-elle des limites qui ouvrent la porte aux emprunts? Cet été, *Le Devoir* se penche sur certains mots anglais récents de plus en plus utilisés en français et qui n'ont pas trouvé d'équivalent juste dans notre langue. Aujourd'hui: *bromance*.

STÉPHANE
BAILLARGEON

La photo de l'ex-président Barack Obama soupant début juin dans un resto mont-réalais avec son pote Justin Trudeau, tous deux en bras de chemise, a fait le tour du monde, le plus souvent avec le même titre évoquant leur *bromance*: *Die Welt* (Allemagne), *L'Express* (France) ou *Milenio* (Mexique) ont tous utilisé le terme, jusque dans leurs titres. Des médias du Québec aussi, y compris *Le Devoir*.

Qu'est-ce qu'une *bromance*? C'est une amitié forte entre deux hommes, mais sans rapports sexuels. Le mot-valise popularisé depuis le tournant du siècle est forgé en liant *brother* (frère) et *romance* (idylle ou liaison). Il existe aussi une *womance*, entre femmes. Peut-être bientôt une *quomance* entre *queers*...

La chose décrite par le mot — plus qu'une relation: une corrélation, une affinité élective, une harmonieuse conjonction — s'expose partout, y compris dans la culture populaire, comme en témoignent les comédies de situation *Friends* ou *Seinfeld*, les films *Hangover*, *Bon cop, bad cop* et bien sûr l'éponyme *Bromance* de 2015.

Le créateur de *Star Trek*, Gene Roddenberry, a affirmé s'être inspiré de la relation d'Alexandre le Grand avec son général favori, Héphestion, pour définir les liens entre le capitaine Kirk et l'officier scientifique Spock. Le Montréalais William Shatner aurait d'ailleurs en partie été choisi après auditions pour le rôle de Kirk parce qu'il venait d'incarner le conquérant de l'antiquité dans le péplum *Alexander the Great* (1963).

Comme de l'amour

L'amitié forte entre hommes à travers les siècles et les millénaires, elle, n'a en tout cas pas été inventée avec la *bromance*. Voici un extrait d'une lettre d'Hector de Saint-Denis Garneau envoyée en 1930 à son ami André Laurendeau, futur rédacteur en chef du *Devoir*: «*Mon âme qui est presque tout mon cœur aime la tienne et ton cœur d'une façon un peu étrange où il entre de l'amitié, de la compréhension, de l'admiration et quelque chose qui ressemble singulièrement à l'amour, qui en est peut-être après tout.*»

Les deux jeunes Canadiens français de 18 ans fréquentent alors le même collège. L'extrait se retrouve dans l'étude *Le collège classique pour garçon* (Fides 2014) réalisée par l'historienne Louise Bienvenue et ses collègues Olivier Hubert et Christine Hudon.

«*Les relations entre garçons dans les collèges étaient intenses, on s'en doutait, parce que le pensionnat favorise les relations intenses, positives ou négatives: tout est multiplié quand on se retrouve dans un espace clos huit mois par an-*

Chronologie de la bromance

De toujours. Les relations fusionnelles entre hommes existent depuis des millénaires, d'Achille et Patrocle à Adams et Jefferson, en passant par David et Jonathan.
Récemment. Le journaliste américain Dave Carnie est crédité comme l'inventeur du mot «*bromance*», utilisé pour la première fois dans le magazine de planche à roulettes *Big Brother*. La *bromance* désigne pour lui l'amitié forte développée par des planchistes qui passent beaucoup de temps ensemble. Carnie a aussi créé la télé-réalité *Jackass* (2000-2002), dans laquelle de jeunes hommes en *bromance* repoussent les limites du bon goût.

Populaire. Deux participants de la septième saison américaine de la télésérie *Big Brother* (2006) décrivent leurs liens comme une *bromance*. Le terme commence sa percée populaire.

Très populaire. Sur Google, la recherche donne déjà près de 17 millions d'occurrences.
Amythié? Dans *Correspondance* (Fabula), récent recueil de lettres échangées pendant 17 ans (de 1960 à 1977) par les auteurs Henri Thomas et Georges Perros, deux écrivains, le préfacier Jean Roudaut propose de parler d'«*amythié*» pour décrire cette amitié qui atteint des proportions exceptionnelles quasi mythiques.

née», dit la professeure Bienvenue en entrevue au *Devoir*.

Les chercheurs ont aussi observé dans les correspondances le caractère emporté, exalté, très affectueux que certains garçons exprimaient à l'endroit de leurs amis.

«*Cette expression non marginale au sein de l'élite est aussi légitime et valorisée*», ajoute la professeure de l'Université de Sherbrooke. *Cette façon d'être entre hommes est permise avec des déclarations faites de sentimentalité, d'affection et même d'une sorte d'exclusivité dans l'amitié. Ces gars se disent: "Tu es mon ami et tu le seras pour la vie."*

Dans une lettre datée de juin 1898, le séminariste du collège de Sainte-Thérèse Lionel Groulx (1878-1967) écrit à son ami *ad vitam* Daniel Plouffe: «*Sur ton front pur, perçaient comme des étoiles brillantes les feux et les éclats d'une jeunesse toute pure [...]. Daniel, depuis le soir que je t'ai rencontré, je n'ai pu arracher de mon âme un quelque chose de toi qui y était entré.*»

La professeure Bienvenue souligne la force et l'audace de

telles envolées dont pourraient se réclamer bien peu de *bromances* d'aujourd'hui.

«*On se trouve open et souples dans l'acceptation que nous avons pour la tendresse entre hommes*, dit-elle. *Pourtant, je n' imagine pas mon frère parler à son chum de cette manière. Il y a quelque chose dans le toucher et le nommer du corps qui me semble assez unique. Je dirais que cet espace n'existe plus.*»

Homosocialité

Jusqu'où vont la tendresse rocaillieuse et l'admiration réciproque? Où s'arrête l'amitié? Où commencent les amours, y compris charnelles?

Les études de la professeure citent aussi cette observation de l'ex-animateur Jacques Languirand sur ses années de collégiens: «*On se trouvait dans une situation limitrophe, c'est-à-dire, dans un entre-deux, ce n'était pas de l'homosexualité, mais ça en participait. C'était le jeu homosexuel grec, donc pas sexuel tel quel, mais néanmoins trouble.*»

L'historienne rappelle que la répression des gais a pris de l'ampleur vers la fin du XIX^e siècle et que le couple hétérosexuel est devenu au début du XX^e siècle le lieu réservé et privilégié de l'expression de l'affectivité. Pour le reste, dit-elle, que peut-on vraiment savoir des rapports de dortoirs?

«*On sait des choses. Le collège est un univers uniquement masculin. On sait qu'il y a eu des scandales. Mais on sait aussi que le collège prône la chasteté. C'est la grande affaire. Au fond, la grande quête, c'est celle de la pureté et de la domination du corps et des pulsions.*»

Tout se complique. La professeure américaine Eve Kosofsky Sedwick (*Between Men: English Literature and Male Homosocial Desire*, 1985), pionnière des études gaies, lesbiennes et *queer*, fait de l'homosocialité masculine dans la littérature une variante du sexisme et de l'homophobie.

Cette critique a été étendue pour dire qu'au fond, une *bromance*, dans la vie comme aux écrans, c'est une relation gaie qui ne peut pas s'assumer comme telle dans une société homophobe.

D'autres lectures suggèrent au contraire que l'homosocialité fusionnelle semble particulièrement acceptée et cultivée de nos jours à la faveur de l'éclatement des identités sexuelles, de la critique des hiérarchies binaires de genre et de la massification des expressions culturelles non hétéronormatives.

La *bromance* serait une sorte de retombée positive des luttes de revendication pour la reconnaissance des différences, disons une sorte d'omose asexuée maintenant bien assumée jusqu'aux plus hauts sommets des États...

Le Devoir



BUREAU DU PREMIER MINISTRE

La photo a fait le tour du monde: l'ex-président Barack Obama soupant début juin dans un resto montréalais avec son pote Justin Trudeau, tous deux en bras de chemise.

DU 21 AOÛT AU
12 SEPTEMBRE 2017

CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC

**CITOYENS ET ORGANISATIONS
FAITES-VOUS ENTENDRE !**

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION
EN LIGNE OU AUX AUDITIONS PUBLIQUES
QUI SE TIENDRONT DANS DIFFÉRENTES
VILLES DU QUÉBEC

RIMOUSKI • QUÉBEC • SAGUENAY • TROIS-RIVIÈRES
GRANBY • MONTRÉAL • GATINEAU

POUR PLUS DE DÉTAILS ET POUR VOUS INSCRIRE
À LA CONSULTATION DANS VOTRE RÉGION

encadrementcannabis.gouv.qc.ca

ENSEMBLE >
on fait avancer le Québec

Québec

La « chaude-pisse » devient difficile à soigner

L'OMS s'alarme de la résistance de la bactérie aux antibiotiques

Paris — La « chaude-pisse », maladie des maisons closes du XIX^e siècle, risquerait-elle d'être un jour incurable? La gonorrhée, son nom savant, devient « plus difficile, voire parfois impossible » à traiter à cause de sa résistance aux antibiotiques, prévient l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vendredi.

L'instance de l'ONU pour la santé publique lance un appel pour souligner le besoin « de nouveaux médicaments ».

«*La bactérie responsable de la gonorrhée est particulièrement intelligente. Chaque fois que nous utilisons une nouvelle classe d'antibiotiques pour traiter l'infection, la bactérie évolue pour y résister*», explique le docteur Teodora Wi, de l'OMS.

En se basant sur les données de 77 pays, l'OMS met en garde contre une «*résistance répandue aux anciens antibiotiques qui sont également les moins coûteux*».

«*Certains pays, en particulier les pays à revenu élevé, où la surveillance est la plus efficace, détectent des cas d'infection qu'aucun antibiotique connu ne peut traiter*», assure même l'instance basée à Genève.

Selon l'OMS, «*la baisse de l'utilisation des préservatifs, les voyages accrus, les faibles taux de dépistage de l'infection ainsi que le traitement inadapté*» contribuent à une augmentation des cas.

La gonorrhée, également appelée blennorragie, est

une infection due à une bactérie qui peut toucher les organes génitaux, le rectum et la gorge. Elle se transmet lors de rapports non protégés par voie orale, anale ou vaginale.

Seuls trois nouveaux médicaments sont actuellement à l'étude. «*La mise au point de nouveaux antibiotiques n'est pas très attrayante pour les laboratoires pharmaceutiques*», déplore l'OMS.

Un partenariat a été mis sur pied par l'OMS et l'initiative Médicaments contre les maladies négligées (DNDi), une organisation indépendante, pour tenter de mettre au point de nouveaux antibiotiques.

Agence France-Presse

ACTUALITÉS

Commotions cérébrales : Québec prône la prudence

Dès l'observation d'un impact à la tête, les enfants devront être retirés du jeu pour une période de 48 heures

ISABELLE PARÉ

Dans l'espoir que de moins en moins de jeunes victimes de commotions cérébrales glissent entre les mailles du filet, Québec vient d'adopter un mode de prise en charge des enfants blessés à la tête, ciblant les milieux scolaires, sportifs et tous ceux susceptibles de se retrouver responsables de mineurs.

Cette procédure, qui dicte la marche à suivre en cas d'impact crânien, est la suite donnée par les ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de la Santé et de la Famille aux principales recommandations d'un groupe de travail sur les commotions cérébrales déposées en décembre 2015.

Une panoplie de mesures avait alors été avancée pour réduire l'incidence et les conséquences de ce type de traumatismes, encore sous-diagnostiqués chez les jeunes au Québec.

La mesure vise à pallier la principale lacune observée dans le dépistage des commotions, à savoir le manque de communication entre les divers milieux intervenant auprès d'un enfant victime d'une blessure à la tête.

«Ce qui fait le plus défaut, c'est la communication entre les acteurs concernés, que ce soit les parents, le médecin traitant, les milieux scolaires ou les entraîneurs sportifs. Si l'information ne circule pas, il est difficile d'apporter les bons soins aux bons moments», a fait valoir vendredi Dave Ellemberg, professeur de kinésiologie à l'Université de Montréal et directeur de l'Institut des commotions cérébrales.

Éviter le sous-diagnostic

Le protocole prévoit la désignation d'une personne responsable, dans tous les milieux de vie des enfants (écoles, garderies, milieux sportifs ou tout autre loisir), de déterminer et de surveiller la présence de symp-

tômes de commotions cérébrales en cas d'accident. Cette personne clé devra aussi rapporter les incidents et s'assurer d'une prise en charge médicale immédiate en cas de symptômes, et même d'un retrait préventif de 24 à 48 heures, en cas de doute.

Même si ce protocole n'a pas force de loi, le professeur Ellemberg croit

étaient responsables lors d'un accident survenu à l'école. Ce guide va certainement aider à arrimer les actions entre les milieux médicaux et scolaires», affirme Stéphane Cayer, physiothérapeute à Rimouski, spécialisé dans le traitement interdisciplinaire des commotions cérébrales.

Diagnostic difficile

Dans 20% des cas, les victimes de commotion n'affichent pas de symptômes visibles dans les 48 heures suivant un choc à la tête. Québec joue donc de prudence en pronant un «retrait préventif»

de cette durée. Dès l'observation d'un impact à la tête, les jeunes devront être retirés du jeu pour deux jours.

Une «fiche de suivi» devra aussi être remplie par les intervenants scolaires et sportifs, les enseignants, les

parents et les médecins. On veut ainsi s'assurer que tous les milieux sont mieux informés du traitement et des restrictions imposées aux enfants victimes de ce type de blessures pour éviter des séquelles.

Ce protocole sera suivi dès l'automne prochain d'une vaste campagne de sensibilisation publique sur les commotions cérébrales ciblant autant les parents que les milieux scolaires et sportifs.

Bien entendu, ce guide standardisé ne changera pas l'incidence des commotions cérébrales du jour au lendemain. Une réalité qui, selon certaines études, toucherait jusqu'au tiers des enfants participant à des activités sportives.

«Il y a une culture du sport qui reste à changer, notamment dans certaines fédérations sportives qui ne se sentent pas du tout concernées», affirme Dave Ellemberg.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à :

9149-5895 Québec inc., 104-5184 Boul. Cousineau, Saint-Hubert (Québec) J3Y 7G5 760-32-017976-160 de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Beauharnois situé au 74 Académie, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention. Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans qu'un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 15 juin 2017 par le greffier spécial dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Salaberry-de-Valleyfield, le 6 juillet 2017

Marie-Claude Ménard

Greffière-adjointe de la Cour du Québec

C.A.N.A.D.A.
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-22-239178-174
COUR DU QUÉBEC
(chambre civile)BANQUE ROYALE DU CANADA
Partie défenderesseC. MARTIN GUILBEAULT
Parties défenderessesAVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à MARTIN GUILBEAULT de vous présenter au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal dans les 30 jours afin de recevoir la présente Demande introductive d'instance (Articles 141 et s.s. C.p.c.), Avis d'assignation (articles 145 et suivants C.p.c.) et invocation des pièces P-1 à P-3 qui a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans qu'un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Sylvain Ayotte, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 6 juillet 2017

Daniel Dagenais, Huissier

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)

Avis est donné à Sylvain Hubert et Linda Coulombe de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette situé au 200, rue Saint-Marc, Joliette, Québec dans les 30 jours afin de recevoir la Demande pour relâchement forcé, vente sous contrôle de justice et condamnation personnelle, et Avis d'assignation qui y a été laissée à votre attention dans le numéro de cause 705-17-007582-172.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans qu'un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Sylvain Ayotte, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier le présent document.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 6 juillet 2017

Daniel Dagenais, Huissier

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de Lucette LAGACE, née le 27 décembre 1930, en son vivant domiciliée au 1505-5200, rue Moisson, Montréal, Québec, et décédée le 3 septembre 2016 à Montréal. Cet inventaire peut être consulté par toute personne ayant un intérêt, à l'étude

Beauchamp et Gilbert, notaires, au 1300-507 Place d'Armes, Montréal, (Québec) H2Y 2W8. Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e.n.c.r.l., au 905, avenue Du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0C6. Donné à Saint-Hyacinthe (Québec), ce 6 juillet 2017.

Montréal, le 29 juin 2017.

AVIS DE
CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est donné conformément au Code civil du Québec de la clôture de l'inventaire en regard de la succession de André LAFLEUR, en son vivant domicilié au 805, avenue Raymond, appartement numéro 104, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 0K7, survenu le 12 avril 2017, Stéphane DESROCHES et Benoît LAFLEUR, liquidateurs de la succession, ont procédé à l'inventaire requis par la Loi devant Me Chantal L'HEUREUX notaire, le 6 juillet 2017. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, sur rendez-vous, à l'Étude des notaires Lafontaine L'Heureux Lecours s.e

ACTUALITÉS

SOCIÉTÉ

Laisser partir un proche en toute sérénité

L'aide médicale à mourir transforme la façon de vivre le deuil

ANNABELLE CAILLOU

L'avènement de l'aide médicale à mourir, pratiquée depuis décembre 2015 au Québec, amène les familles québécoises à vivre autrement leur deuil. Pour plusieurs, laisser partir l'être aimé en toute sérénité — en pouvant s'y préparer — facilite d'autant plus l'acceptation de sa disparition.

Le 10 juillet 2016, Emanuelle Dufour assistait au dernier repas de son grand-père. Au menu, ses mets favoris : pâté chinois, tarte à la noix de coco, et verre de vin.

Quatre mois plus tôt, une visite chez le médecin a transformé la vie de toute la famille. «Le diagnostic était sans équivoque : cancer au poumon, au cerveau et cancer des os. Sa mort était imminente», raconte-t-elle.

Refusant de voir ses facultés diminuer à petit feu et remplissant les critères nécessaires pour bénéficier de l'aide médicale à mourir, son grand-père a vite pris sa décision : il terminerait sa vie dans la dignité.

«On l'a soutenu. Peu importe sa décision, c'était correct. On comprenait sa volonté de ne pas souffrir et de partir dans son sommeil», se souvient le père de la jeune femme, Loran Dufour.

Voilà son propre père terminer sa vie en toute quiétude. L'aide médicale à mourir aida à passer au travers de cette épreuve.

«Je pensais aux autres qui partent dramatiquement, ou longuement dans de grandes souffrances. C'est dur de voir la personne souffrir et d'avoir de la tristesse pour elle», confie-t-il. Pour son père, c'était un soulagement de voir déterminé, en paix avec sa décision, même si c'est toujours douloureux de perdre quelqu'un.

«Il a eu le temps de vendre son auto, la maison et d'aider ma grand-mère à choisir l'appartement dans lequel elle allait vivre après», se rappelle Emanuelle Dufour. Si connaître le jour précis des adieux restait pour le moins déstabilisant, elle reconnaît que cela a laissé le temps à son grand-père de régler certains détails techniques et de revoir les personnes qui ont marqué sa vie une dernière fois.

Un poids en moins

Pour les proches, c'était aussi un poids en moins d'accepter la décision sans avoir à décider à la place du mourant. «On n'a pas eu à confronter nos différentes opinions et se disputer à ce sujet, on a juste respecté son choix», témoigne Loran Dufour.

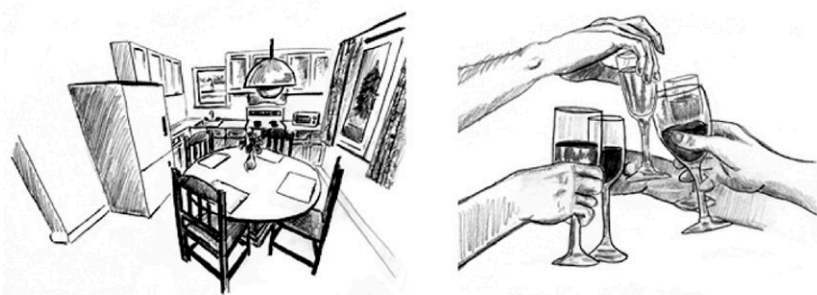
Ce sentiment est ressenti chez beaucoup de familles en deuil après qu'un proche a demandé l'aide médicale à mourir, d'après le coprésident du collectif Mourir digne et libre, qui a accompagné plusieurs Québécois dans cette épreuve. «La famille s'unit devant quelqu'un qui peut choisir comment il veut terminer sa vie, ça facilite son deuil», puisque contrairement à une personne aux soins palliatifs, le mourant quitte les siens conscient et encore à même de prendre des décisions.

«Les personnes mourant de longues maladies finissent souvent par perdre leur cohérence, leur confidentialité, leur identité, leur personnalité, leur dignité», ajoute-t-il gravement.

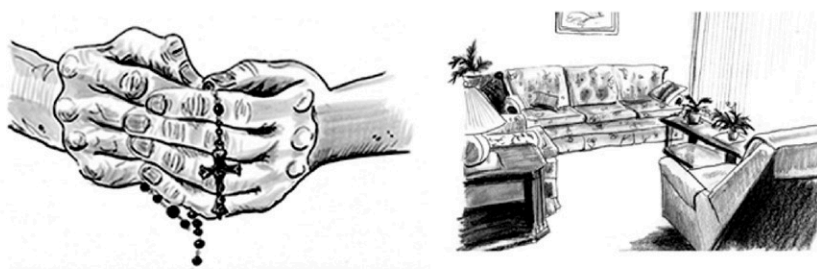
De son côté, la professeure associée à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal Diane Laflamme se montre plus nuancée sur le sujet. «Le deuil, c'est une expérience humaine, une expérience évolutive, donc rien n'est joué d'avance. Ça va changer d'une personne à une autre, d'une famille à une autre.»

«La décision peut être difficilement acceptée dans certaines familles et créer des conflits», ajoute-t-elle.

D'après la professeure et plusieurs psychologues contactés par Le Devoir, il existe à l'heure



C'est ainsi que le 10 juillet 2016, la famille immédiate fut réunie autour de ce que nous savions être le dernier repas de Papi.



L'horloge marque les trois heures. Le docteur fait son arrivée, transportant avec lui une petite trousse médicale. Il se présente chaleureusement et passe à la cuisine remplir des papiers. On tente de poursuivre la discussion en fouillant dans la boîte de photos.



Sonne la demi-heure. Forçant un sourire, mon père invite Papi à sa chambre. C'est l'heure du grand voyage. Papi a retrouvé son regard fier et serein.

Il partirait dans la dignité, sans douleur ni complication, dans son sommeil, comme il l'a toujours voulu.



Au revoir Papi.



EMMANUELLE DUFOUR

Emanuelle Dufour, qui étudie l'éducation par les arts à Concordia, a créé une bande dessinée sur la vie de son grand-père. Elle y raconte notamment son recours à l'aide médicale à mourir.

actuelle trop peu d'études sur le deuil des personnes qui ont perdu un être cher après une aide médicale à mourir.

M^{me} Laflamme note cependant que le type de décès a sans conteste une influence sur la façon dont on vit un deuil. «Avec l'aide médicale à mourir, encore récente

dans notre société, les familles québécoises vont vivre autrement cette épreuve», explique-t-elle.

Mais la situation sera par exemple tout aussi difficile que lors d'un accident, croit-elle. «Les proches seront délogés de la position confortable du déni. La mort ayant une date précise, ils ne pourront la nier ou la

remettre à plus tard, comme on a tendance à le faire généralement.»

Hommage

Peu après avoir appris la mort annoncée de son grand-père, Emanuelle Dufour, qui fait un doctorat sur l'éducation par les arts à Concordia, a décidé de créer une bande dessinée racontant la vie de ce dernier. Une façon de lui rendre hommage avant «son grand voyage».

«Je dessinais des photos de son passé, quand il était jeune, je me sentais encore plus proche de lui, confie-t-elle. Finalement, j'ai réalisé que ça m'a aidé à passer au travers [de cette épreuve]. J'étais pour l'aide médicale à mourir, mais on ne sait pas comment agir. Dessiner m'a permis de méditer là-dessus.»

C'est par les mots que Loran Dufour a quant à lui facilité son deuil. Pendant les derniers mois d'existence de son père, il a tenu un journal de bord chaque jour, dans lequel il notait précieusement tout ce qu'il se passait.

«Ça m'a fait un bien fou d'écrire, on vivait des choses bouleversantes. Ça m'a aidé à mettre de l'ordre dans ce que je voyais et j'entendais. Ça me faisait à voir les belles choses, car souvent notre esprit ne retient que ce qui s'est mal passé.»

Son récit a aussi permis de renseigner le reste de la famille et les amis du défunt. «On ne voulait pas qu'ils appellent constamment ma mère à la maison pour prendre des nouvelles, c'est difficile de répéter mille fois la même chose», soutient-il.

Imaginer l'inconnu

Après le jour fatidique, Emanuelle Dufour a décidé de continuer la bande dessinée pour la partager avec le grand public et expliquer, à travers son expérience, ce qu'est réellement l'aide médicale à mourir.

Mais la jeune femme a dû mettre de côté ses croquis plusieurs mois, ne trouvant pas la force de faire jouer ses crayons sur les pages blanches pour raconter ses derniers moments. «J'ai trouvé ça pénible de devoir dessiner la suite. Il fallait représenter le jour de sa mort, le cathéter, les aiguilles, c'était trop tôt.»

Il y a un mois, elle a finalisé le tout en quelques jours et l'a partagé sur les réseaux sociaux. En deux jours, sa bande dessinée a été vue près de 350 fois.

Selon elle, cela montre à quel point les gens ont besoin d'entendre parler de l'aide médicale à mourir. À travers sa bande dessinée, elle a voulu contribuer à matérialiser cet imaginaire encore inexistant. «C'est une nouvelle réalité, on ne sait rien là-dessus avant d'avoir un médecin devant soi pour nous expliquer. Avant d'y faire face, je n'en avais moi-même aucune idée.»

Elle reconnaît avoir trouvé très déstabilisant de n'avoir aucun repère, de ne pouvoir s'imaginer comment les choses allaient se dérouler il y a un an de ça. «Je ne voulais pas lire des articles scientifiques. J'aurais voulu quelque chose plus associé à l'imaginaire, à l'expérience, mais il y avait, à ma connaissance, peu de formes d'art là-dessus.»

Pourtant, le travail de l'imaginaire a un impact majeur sur la construction du sens chez les êtres humains, d'après Diane Laflamme. «On a besoin de sens dans nos vies, de pouvoir s'expliquer les choses qui nous arrivent, tout autant qu'on a besoin d'oxygène pour vivre.»

Le Devoir

PROCÈS

Michel Cadotte remis en liberté

L'homme est accusé du meurtre de sa femme, gravement atteinte de la maladie d'Alzheimer

LIA LÉVESQUE
GIUSEPPE VALIANTE

Michel Cadotte, qui est accusé du meurtre de Jocelyne Lizotte, sa conjointe atteinte de la maladie d'Alzheimer, a été libéré vendredi en attendant son procès.

Le juge Michel Pennou, de la Cour supérieure à Montréal, a estimé que l'homme ne représentait pas de menace pour la société et que les circonstances particulières entourant l'infraction ne justifiaient pas de le garder en prison.

Lors d'un point de presse en fin de journée à l'extérieur du palais de justice de Montréal, M. Cadotte s'est dit satisfait de sa libération, ajoutant qu'il voulait «juste passer à la suite des choses».

«Je suis fatigué, épuisé», a-t-il déclaré, la voix empreinte d'émotion, avant de passer la parole à son avocate, M^e Elfriede Duclervil.

M^e Duclervil a demandé au public de respecter l'intimité de son client et de ses proches, «parce que, clairement, le dossier n'est pas encore terminé et que la situation est encore très difficile et très douloureuse» pour eux.

Michel Cadotte, 56 ans, avait affirmé avoir tué sa conjointe de 60 ans en l'étouffant avec un oreiller, au Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans lequel elle résidait. Elle était atteinte de la maladie d'Alzheimer à un stade très avancé.

Un an avant le décès de M^{me} Lizotte, M. Cadotte avait formulé en son nom une demande d'aide médicale à mourir. Mais celle-ci avait été refusée. M^{me} Lizotte n'était déjà plus en mesure de formuler une telle demande par elle-même. Elle avait aussi signé un mandat d'incapacité.

État grandement dégradé

Le couple Cadotte-Lizotte s'était rencontré en 1997 et marié en 1998. M^{me} Lizotte avait éprouvé dès 2006 ses premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer, a relaté le juge Pennou en lisant son jugement sur le banc.

Elle avait fait un premier séjour à l'hôpital, en psychiatrie, en 2013. Son état s'était ensuite dégradé au point où elle ne parlait plus, ne pouvait plus manger par elle-même, devait être nourrie de purées pour ne pas qu'elle s'étouffe; elle ne reconnaissait plus personne et passait ses journées pour l'essentiel alitée ou dans une chaise, sauf si le personnel du CHSLD la faisait marcher durant quelques minutes.

M^{me} Lizotte, dont la mère avait été atteinte d'Alzheimer, avait déjà dit à sa sœur qu'elle préférerait mourir plutôt que de finir ainsi, a relaté le juge.

M. Cadotte était pratiquement le seul à prendre soin de sa conjointe, et ce, depuis neuf ans, «au prix de son travail et de sa propre santé», a affirmé le juge Pennou. M. Cadotte s'est vu diagnostiquer une dépression majeure. Il souffre également de troubles cardiaques et d'ostéoporose. Il vit maintenant de l'aide sociale, a indiqué le juge.

Aveux

M. Cadotte a affirmé avoir mis fin aux jours de sa conjointe, le 20 février 2017, lorsqu'il est venu la voir, comme d'habitude, et qu'il a constaté qu'elle était dans une position inconfortable, «le cou cassé», qu'elle ne réagissait pas et qu'elle lui semblait négligée.

«Il s'agit du geste d'un homme aux prises avec un drame personnel», a affirmé le juge, qui a aussi évoqué son «épuisement physique et psychologique». Il l'a décrit comme «un aidant naturel» qui éprouvait «colère, tristesse, impuissance», et qui était «incapable de se résigner à négliger celle qu'il aimait».

Pour toutes ces raisons, le juge a estimé que la détention de M. Cadotte n'était pas nécessaire, bien qu'il fasse face à une grave accusation. M. Cadotte a donc été libéré sous plusieurs conditions. «Nous sommes très contents d'une décision difficile du juge Pennou», a commenté l'avocate de M. Cadotte, M^e Elfriede Duclervil.

«Avant tout, ce que le juge Pennou retient, c'est que Michel Cadotte n'est pas une cause; Michel Cadotte est l'occasion de discuter d'un sujet qui est extrêmement difficile, un sujet de société, mais, avant tout, Michel Cadotte est une personne très particulière, qui est prise dans une cause, mais qui a une situation qui lui est propre à lui. Et c'est de ça qu'on traite, aujourd'hui, et non de l'aide médicale à mourir», a ajouté son avocate.

La Presse canadienne

« Je pensais aux autres qui partent dramatiquement, ou longuement dans de grandes souffrances. C'est dur de voir la personne souffrir et d'avoir de la tristesse pour elle. »

Loran Dufour, dont le père a choisi l'aide médicale à mourir

91,3 FM
MONTRÉAL100,3 FM
SHERBROOKE89,9 FM
TROIS-RIVIÈRES89,3 FM
VICTORIAVILLE104,1 FM
RIMOUSKI

radio vm
AU CŒUR DE L'ESSENTIEL

1 855 212-2020 | SUIVEZ-NOUS

RADIOVM.COM

ACTUALITÉS

EXCUSES

SUIITE DE LA PAGE 1

En point de presse, ni le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, ni la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, n'ont parlé d'excuses. Au contraire: ils ont multiplié les arguments financiers, comme pour s'excuser auprès des contribuables de régler ainsi le litige opposant M. Khadr au gouvernement fédéral. M. Khadr réclamait 20 millions d'Ottawa.

«Les procédures judiciaires [entourant M. Khadr] ont déjà coûté 5 millions aux contribuables», a plaidé M. Goodale, rappelant que l'affaire s'était rendue pas moins de trois fois jusqu'en Cour suprême. «En continuant les procédures civiles, on aurait seulement ajouté quelques millions de dollars de plus en frais de justice, sans compter les 20 millions en dommages réclamés dans une cause qui n'avait virtuellement aucune chance de succès. En venir à une entente était la seule voie saine.»

M. Goodale a souligné à gros traits que l'entente survenue avec M. Khadr concernait une «question très précise» qui «n'a rien à voir avec les champs de bataille en Afghanistan», à savoir que les autorités canadiennes ont «activement participé» au processus dans lequel était enjugué un de ses ressortissants. Ce faisant, le Canada a brimé les droits du citoyen Khadr.

C'était d'ailleurs le message de la ministre Wilson-Raybould, qui espère que les Canadiens retiendront deux leçons de cette saga: «d'abord, que nos droits ne sont pas sujets aux caprices du gouvernement du jour et ensuite, qu'il y a un important prix à payer lorsque le gouvernement viole les droits de ses citoyens.»

Le message d'Ottawa est clair: le précédent gouvernement conservateur est responsable de la situation en s'étant entêté à ne pas rapatrier Omar Khadr. Le député Steven MacKinnon, qui accompagnait les ministres pour livrer une version française de leur message, a été le plus direct des trois: «Le gouvernement Harper a très mal géré cette affaire, et ce, à toutes les étapes du processus. Il a pris des mesures extrêmes et a gaspillé des millions de dollars de fonds publics [...]. Le gouvernement Harper s'est servi de cette cause pour s'attirer du capital politique.» Les libéraux reprochent d'ailleurs au nouveau chef conservateur, Andrew Scheer, de poursuivre dans la même veine.

M. Scheer ne s'en est pas caché. «En tant que premier ministre, je me serais battu en justice contre ce paiement et je dirais clairement que les contribuables ne devraient pas avoir à dédommager un terroriste avoué. Justin Trudeau devra se justifier auprès des Canadiens.» M. Scheer s'indigne de l'argumentaire d'Ottawa. «Ils se défendent en disant que ça aurait coûté plus cher de défendre le principe que les contribuables ne devraient pas avoir à payer Omar Khadr. Comme si c'était une sorte d'aubaine. Je rejette absolument cet argument. Il y a de la valeur à se battre pour le principe qu'on ne dédommage pas un terroriste avoué», a-t-il dit.

Selon M. Scheer, M. Khadr a déjà été dédommagé en étant rapatrié au Canada. Il n'a pas voulu dire s'il le considérait comme un enfant-soldat, bien qu'il ait reconnu que ce concept n'était pas «subjectif» – et donc pas sujet à débat – puisqu'il était inscrit dans des traités inter-

nationaux. «Mais je note que, même au Canada, les mineurs qui commettent des crimes odieux sont traités comme des adultes.»

Le chef conservateur a rappelé que M. Khadr a été capturé par les troupes américaines puis soumis aux interrogatoires litigieux de représentants canadiens alors que les libéraux de Jean Chrétien et de Paul Martin étaient au pouvoir.

Khadr accepte les excuses

Dans une entrevue accordée au réseau CBC, Omar Khadr a indiqué que ces excuses «restaureront un peu ma réputation ici au Canada et c'est la chose la plus importante pour moi». Il a expliqué qu'il lui arrivait parfois de voir sa demande d'emploi rejetée pour aucune raison particulière ou parce que les employeurs craignent de perdre de la clientèle à cause de sa présence.

«Parfois, ils me disent que les gens ne sont pas à l'aise avec mon passé et je comprends que les gens doivent gagner leur vie. Mais j'aimerais aussi être capable de passer à autre chose sans avoir ces défis.» Selon lui, l'argent qu'il a touché n'est pas cause de «célébration» mais plutôt de «réconciliation» et de «guérison». «J'espère vraiment que l'entente ou l'excuse ne feront pas souffrir les gens et si c'est le cas, j'en suis vraiment désolé.»

La journaliste a demandé à M. Khadr en quoi il était différent du garçon de 15 ans capturé en 2002. «Quand on est jeune, on ne pense pas à la moralité de ce qu'on fait ou pourquoi on le fait. Quand on grandit dans un environnement où ces choses sont normales, on les fait et c'est tout. On ne pense pas à leur moralité, au bien et au mal. On fait ce que tout le monde fait autour de soi. Alors je suis une personne différente maintenant. Quand je pense au jeune que j'étais, je me dis que j'aurais pu être influencé par tout environnement dans lequel je me serais retrouvé. Il est malheureux que je me sois retrouvé dans cet environnement.»

Il est encore possible que la somme versée à

M. Khadr soit revendiquée par la veuve de Christopher Speer, le soldat américain mort dans l'explosion de la grenade que le Canadien est présumé avoir lancée. Un jugement en Utah a accordé à Tabitha Speer 134 millions. Encore faut-il faire «exemplifier» ce jugement par un tribunal canadien, note Pascal Paradis, le directeur général d'Avocats sans frontières.

«En général, ce n'est pas compliqué, mais ici, il y a beaucoup d'obstacles», note M. Paradis. D'abord parce que le jugement américain a été rendu oralement, ensuite parce qu'il a été rendu par défaut, Omar Khadr n'ayant pu présenter sa défense. «Ça, ça fait généralement sourcilier un juge canadien, dit-il. Il faut démontrer que tout a été fait pour permettre à Omar Khadr de participer.» Et troisièmement, insiste M. Paradis, ce jugement a été rendu «sur la base d'une admission de culpabilité d'Omar Khadr faite à Guantanamo, une commission militaire qui n'a pas été normalement constituée.»

Selon lui, si cette cause allait de l'avant au Canada, il est à parier que des organismes de défense des droits tels que le sien s'impliqueraient pour faire dérailler l'affaire. «La commission militaire aux États-Unis était une parodie de justice, c'était un tribunal de pacotille et ce serait dommage que ça percole en droit canadien en en reconnaissant la légitimité [en autorisant le dédommagement de M^{me} Speer].»

Le NPD s'est réjoui de l'annonce du gouvernement, même s'il reconnaît qu'Omar Khadr est une personne qui divise la population. «On n'envoie pas le gouvernement qui doit faire cela, mais il faut avoir le courage de nos convictions», a lancé le député Matthew Dubé. «Défendre les droits de la personne, c'est quand c'est le moins populaire que c'est le plus important de le faire. C'est trop facile de le faire quand c'est populaire.»

Le Devoir

DESJARDINS

SUIITE DE LA PAGE 1

faibles proportions, vise à maintenir une saine gestion du risque propre à un portefeuille balancé.»

Le projet Trans Mountain fait toutefois face à une très vive opposition en Colombie-Britannique. Pas moins d'une dizaine de recours judiciaires ont été entamés contre l'Office national de l'énergie, qui a recommandé l'approbation du projet, mais aussi contre le gouvernement fédéral, qui a approuvé le projet en novembre 2016. Plusieurs Premières Nations en font partie.

Qui plus est, la Ville de Vancouver s'y oppose, mais aussi celle de Burnaby, où doit aboutir le pétrole albertain, avant d'être exporté par bateaux. Sans oublier que le nouveau gouvernement de la Colombie-Britannique est hostile à la décision des libéraux de Justin Trudeau. Enfin, l'augmentation du trafic pétrolier maritime menace directement un milieu naturel sensible, dont une population d'épaulards en voie de disparition.

Dans ce contexte, pourquoi est-ce que Desjardins a décidé de financer le projet de l'entreprise américaine Kinder Morgan? «En tant qu'institution financière coopérative, Desjardins prend des décisions alignées sur l'intérêt de ses membres, clients et collectivités en prenant en compte l'ensemble des facteurs de risque qui varient selon l'évolution de la société et des marchés financiers», a fait valoir M. Bouchard, dans une réponse transmise par écrit, mercredi.

Selon ce qu'il a précisé, Desjardins est «sensible» à la controverse entourant ce type de projet «et est fermement engagé depuis plusieurs années dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone». Il a ainsi souligné que l'institution finance la recherche universitaire et offre des produits financiers «responsables», en plus d'intégrer «des principes du développement durable dans ses pratiques de gestion».

Moratoire

Le porte-parole Jacques Bouchard a par la suite contacté *Le Devoir* vendredi après-midi pour annoncer que le Mouvement Desjardins a décidé de décréter un «moratoire» sur le financement de tout nouveau projet de pipeline, mais sans nommer de projet précis. Ce moratoire exclut cependant l'engagement déjà pris pour le projet de Kinder Morgan, dont la construction doit débuter en septembre.

Selon ce qu'il a expliqué, la décision de décréter un moratoire a été prise «au cours des derniers jours». Elle doit permettre à Desjardins d'«évaluer» ce type de situation, dans le but de mettre en place «cet automne» un «plan pour coordonner le financement des projets de pipelines». «À partir du moment où nous aurons une politique globale harmonisée, nous pourrions aller de l'avant», a-t-il ajouté, sans plus de précision.

Le Devoir a par ailleurs contacté la RBC, la BMO, la Banque Nationale, la TD et HSBC afin de savoir pourquoi ces banques avaient décidé de financer la construction du controversé pipeline d'exportation. «Nous convenons que le développement et le transport des ressources énergétiques suscitent une diversité d'opinions. RBC appuie le développement de méthodes écologiques de développement, de production et de transport des ressources énergétiques, et participe à ce projet susceptible d'être profitable à l'économie et au marché du travail du Canada», a répondu la Banque Royale.

«Nous comprenons et reconnaissons les différents points de vue au sujet du développement énergétique», a indiqué la TD, sans plus de commentaires. La Banque Nationale a pour sa part refusé de commenter, tandis que la BMO et HSBC n'ont pas répondu aux demandes du *Devoir*.

Spécialiste de l'économie des ressources naturelles, Jean-Thomas Bernard estime que les institutions financières ne prennent pas de risque financier important en soutenant le projet de Kinder Morgan. Dans le pire des cas, elles pourraient devoir composer avec «un certain risque pour leur image auprès de leurs clients».

Gaz à effet de serre

Olivier Gamache, du Groupe d'investissement responsable, ne s'étonne pas non plus de voir les institutions financières prêter des centaines de millions de dollars à la pétrolière texane, en raison de l'importance du secteur des énergies fossiles dans l'économie canadienne. Mais selon lui, il ne faudrait pas perdre de vue «le rôle social» que ces institutions devraient jouer dans la «transition» vers une économie moins émettrice de gaz à effet de serre.

La banque néerlandaise ING a d'ailleurs annoncé récemment qu'elle ne financerait aucun projet de pipeline au Canada, comme Trans Mountain, mais aussi Keystone XL et Énergie Est, de TransCanada.

Dans ce contexte, Greenpeace presse le Mouvement Desjardins de mettre fin définitivement au financement de projets liés à l'exploitation du pétrole albertain. «Les pipelines de sables bitumineux posent des risques majeurs, que vous soyez préoccupés par les rendements financiers, les droits de la personne ou l'environnement, a soutenu son porte-parole, Patrick Bonin. Desjardins a pris la bonne décision en annonçant un moratoire sur tout projet d'investissement ou de financement d'oléoducs et nous souhaitons qu'il devienne rapidement permanent.»

Le Devoir



Découvrez la chaleureuse et intime chapelle Notre-Dame-de-la-Résurrection.

- * Messes de funérailles
- * Messes commémoratives mensuelles
- * Musiciens professionnels
- * Liturgie de la Parole à la mémoire du défunt

Renseignez-vous sur nos services et les célébrations
514 735-1361
cimetierenotredamedesneiges.ca



CIMETIÈRE
NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Bien plus qu'un cimetière

SERVANTE

SUIITE DE LA PAGE 1

recensait qu'un ou deux exemplaires de *La servante écarlate* (traduction de Sylviane Larue, Pavillons Poche) à la Librairie Pantoute rue Saint-Jean, à Québec. Au téléphone, un libraire dubitatif devant l'information finissait par hurler presque sa joie: «Vous avez raison! Il m'en reste un! Je ne le croyais même pas moi-même!»

L'ordre nouveau, une théocratie en fait, instauré au pays Gilead, y est vu par les yeux et le récit de Defred. Cette servante écarlate, toute de rouge vêtue, est privilégiée et victime à la fois de sa fertilité. Dans ce monde futur où la reproduction humaine est devenue rarissime, comme les ressources naturelles, elle est nourrie, logée dans un certain confort, au service, comme mère porteuse potentielle, d'une très riche, puissante et conservatrice famille. À la merci du maître comme de la maîtresse de maison, et de leurs différentes ambitions. Car les femmes, en cet univers, sont redevenues, du jour au lendemain, sans emploi et sans pouvoir, dépendantes de leur conjoint, père ou frère. C'est, en quelque sorte, le *Deuxième sexe* vu par Big Brother.

La réédition française de 2015 du livre en était à ses derniers exemplaires lors du lancement américain de la série télé réalisée par Bruce Miller, en avril dernier. En France, l'éditeur Robert Laffont a pensé faire une nouvelle couverture, arimée, question de marketing, à la version écran. Mais le calendrier n'était pas le même pour tous. La série vient tout juste de commencer, doublée, début juillet, en France sur OCS Max, remportant le même succès critique que partout ailleurs («Une impressionnante série, aux images inoubliables», selon *Le Monde*), alors *The Handmaid's Tale* (Hulu) était disponible ici, en anglais, sur Bravo dès le 4 avril. Dans l'intervalle, le Québec a reçu quelque 500 exemplaires de la dernière édition du livre, de-ci de-là, histoire d'épuiser ce qui restait; la prochaine édition, ornée du rouge visage de l'actrice Elisabeth Moss (Defred), est présentement sous presse à l'imprimerie, et de-

vrait se retrouver dans les rayons des librairies d'ici une dizaine de jours, selon le diffuseur Mesageries ADP.

Une occasion ratée pour l'éditeur? Ce dernier, en vacances, ne pouvait répondre. Le diffuseur croit que non, même si la série s'est terminée en juin. Pourtant, les 62 exemplaires du livre, en français ou en anglais, que possèdent les bibliothèques du réseau de Montréal ont été empruntés deux fois plus (218 fois) pour les six premiers mois de 2017 que pour tout 2016, selon la relationniste Linda Boutin. Un taux qui laisse croire que les acheteurs auraient aussi été au rendez-vous.

La servante écarlate est la première utopie, avant la trilogie *Maddadam*, écrite par Atwood. Utopie? C'est le mot, médis d'utopie et de dystopie, qu'a proposé l'auteure dans *In Other Worlds: SF and The human Imagination* (Penguin Random House), alors qu'elle cherchait un autre terme, moins empreint de Martiens, de planètes étrangères et de robots aux super-lasers qu'elle-même associe à la grande ombrelle «science-fiction». Et «parce que selon moi, chacune de ces sociétés parfaites, ou son exact opposé, est présente, de manière latente, en l'autre», y explique-t-elle en anglais. Autrement dit, parce que les utopies des uns sont toujours les cauchemars des autres. «La règle que je me suis imposée, pour *La servante écarlate*, écrit encore l'auteure, était toute simple: je ne mettrais rien dans ce livre que les humains n'ont pas déjà fait, quelque part, au fil du temps.» Et c'est peut-être ce qui donne à la série comme au roman leur proximité et leur justesse, cette impression que ce futur est malheureusement possible, à un souffle même de nous.

«C'est une excellente série, très troublante», estime la professeure de littérature à l'Université du Québec à Chicoutimi Anne Martine Parent... qui n'a pourtant pas lu le bouquin, encore. C'est que M^{me} Parent étudie présentement la sexualité des femmes dans les séries télé. «C'est intelligent sur deux points: une bonne histoire, bien racontée; et politiquement importante, sur la question des femmes et du contrôle de leur corps.» La série, précise la prof, illustre de manière exagérée une ségrégation sexuelle qui existe réellement aujourd'hui, dans la vraie de vraie vie: la fertilité et

la reproduction sont un poids pour les femmes... même lorsque ces problèmes sont aussi masculins. M^{me} Parent croit que le *timing*, qui fait que la diffusion se fasse en même temps que l'arrivée au pouvoir de Donald Trump, rend l'histoire encore plus crédible. Car c'est le récit, selon elle, et le *timing*, qui sont ici colonne vertébrale de la fascination. Et peu importe qu'il soit livré sur papier ou en pixels. «Ce n'est pas pour rien que c'est *La servante écarlate* qu'*Emma Watson* a choisi de cacher dans Paris», conclut la spécialiste. En effet, l'actrice et ambassadrice de bonne volonté d'ONU Femmes a semé fin juin 100 exemplaires dédiés dans la Ville lumière. Ce qui contribue aussi à rendre le livre en français plus facile à trouver à Paris qu'au Québec actuellement...

Le rattrapage se fera peut-être à l'automne, une autre «saison Atwood»: on pourra voir *The Handmaid's* en français sur Illico. Comme la série télé *Alias Grace*, tirée du roman *Captive* (1996, 10/18 pour la version française), produite par Netflix, dont les six heures seront diffusées sur CBC dès le 25 septembre. Mary Harron (*American Psycho*) est à la réalisation, la Canadienne Sarah Polley (*Take This Waltz*) au scénario et à la production. Sarah Gadon, actrice connue pour ses rôles auprès de David Cronenberg (*A Dangerous Method*), y jouera Grace Marks. En 1843, dans le Haut-Canada, cette toute jeune domestique, immigrante irlandaise, personnage historique réel, était reconnue coupable du double meurtre de son employeur et de son épouse. Meurtre? Utilisée dans une histoire plus que sordide? Après une trentaine d'années de prison ou d'hôpital psychiatrique, Marks se verra finalement blanchie.

Début 2018, si tout va bien, la deuxième saison de *The Handmaid's Tale* relancera peut-être une fois encore le roman original. Une saison qui sera forcément surprenante, puisque la première a épuisé le matériau tiré du livre: la suite sera forcément inédite, coscénarisée par Margaret Atwood.

Et pour lire le livre d'ici là? Il vous faudra beaucoup de chance, ou un peu de patience...

Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com